

RAPPEL RÉGLEMENTATION ORDURES MÉNAGÈRES

Nous souhaitons vous rappeler les dispositions de l'arrêté municipal n°04/2025 du 5 février 2025 relatif à la présentation des récipients d'ordures ménagères sur la voie publique.

Cet arrêté a été pris sur le fondement des articles L2211-1, L2212-1 et 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que de l'article 73 de la section 1 du Titre IV du règlement sanitaire départemental. Cet arrêté interdit la présence permanente des bacs à ordures sur les trottoirs ou dans la rue, en dehors des jours et horaires prévus pour la collecte. Il est consultable sur le panneau d'affichage devant la mairie.

Ainsi,



- Sortie des poubelles :

Les bacs doivent être déposés devant l'entrée principale de l'habitation uniquement aux horaires de collecte.

❌ Il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique ou les trottoirs en dehors de ces périodes.

- Entretien des bacs :

Les contenants doivent être maintenus propres et désinsectisés régulièrement, au minimum une fois par an. Le nettoyage des bacs est interdit sur la voie publique.

- Attention : ⚠️

Le non-respect de la loi précédemment citée entraînera à compter du mois de septembre, un rappel à la loi suivi d'une verbalisation.

- Une exception est cependant possible :

Pour toutes personnes dans l'incapacité de respecter cette loi, vous pouvez effectuer une demande de permission d'occupation de voirie à la mairie.

Merci de veiller à rentrer les bacs dès la collecte effectuée.

Ensemble, continuons à faire de Villemolaque une commune propre et agréable pour tous !

MESSAGE DE L'ASSOCIATION VILLEMOCATS

Les gestes de l'été :

- **Pour les oiseaux** 🐦 🐡 🦆 🦩
- Une grande coupelle d'eau, à renouveler fréquemment (Attention aux moustiques)
- **Pour les minous et les loulous** 🐱 🐾
- Des bols d'eau dans plusieurs endroits, ajoutez un peu d'eau à leur pâtée pour les hydrater
- Ne pas les laisser en plein soleil et bien sûr pas en voiture
- Laissez-les siester à l'ombre autant qu'ils veulent
- Brossez-les (ils perdent leurs poils dans la chaleur)
- Caressez-les avec un linge humide

Merci de nous contacter si vous croisez un minou qui semble errer sans famille

Bel été à tous les 2 et 4 pattes !

vilmocats@outlook.fr ; <https://www.facebook.com/groups/325167645705685>

TOURNOI DE PÉTANQUE FÉMININ



Programme National la pétanque au féminin à Villemolaque 2025

Mardi 05 août 2025

***14h00** : 1er National Tête-à-tête Féminin TOP 300 limité à 128 équipes (10 Récompenses à partir de la 1ère partie après les poules. En poules, Non stop Arrêt des parties 1/4 joués, reprise le Vendredi 08 août 2025.

Mercredi 06 août 2025

***9h30** : 1er National Doublettes Féminin TOP 300 limité à 128 équipes (20 Récompenses dès la sortie des poules. En poules, Non stop Arrêt des parties 1/4 joués, reprise le Vendredi 08 août 2025.

***15h30** : Départemental Doublettes Féminin
Dotation 200€ + les mises (6€/par équipe). Elimination directe, Non stop

Jeudi 07 août 2025

***9h30** : 1er National Triplettes Féminin TOP 300 limité à 128 équipes (30€ Récompenses dès la sortie des poules. En poules, Non stop Arrêt des parties 1/4 joués, reprise le Vendredi 08 août 2025.

***15h30** : Départemental Triplette Féminin
Dotation 300€ + les mises (9€/équipe). Elimination directe, Non stop

FÊTE DE LA BIÈRE



Le Club de Pétanque vous invite à une soirée estivale conviviale à ne surtout pas manquer !

Après l'organisation du National Féminin, place à la **Fête de la Bière**, un événement placé sous le signe de la bonne humeur et du partage.

AU PROGRAMME :

- Ambiance musicale pour les petits et les grands.
- Trois bières à découvrir : une blonde légère, une ambrée de caractère et une rouge fruitée surprenante.
- Petite restauration sur place : frites croustillantes et paninis savoureux.

Venez nombreux célébrer l'été autour d'un verre dans une ambiance chaleureuse et animée au cœur de notre belle commune !

FORUM DES ASSOCIATIONS



Le forum des associations se déroulera le **Samedi 6 septembre 2025** de **9h à 12h00** dans la cour des anciennes écoles.

Cet évènement sera clôturé par le traditionnel verre de l'amitié !

RANDONNÉE SUR LES PAS DES TEMPLIERS

Samedi 20 septembre 2025 à 9h00



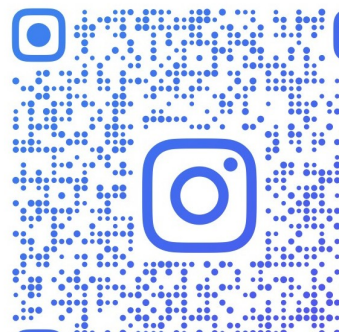
**Randonnée pédestre entre Villemolaque
« Sur le pas des Templiers »**

Rendez-vous sur le parking du tennis : départ à
de 2h/2h30 (10kms) chacun à son rythme !
Direction Tresserre et pause au Monastir Del Ca
12h00 : Retour à Villemolaque avec un apéritif S

LA TROBADA

Pour ne rien rater de ce qui se passe à La Trobada, un compte
Instagram a été lancé.
Un nouveau moyen de rester informé des évènements à venir.

Suivez-nous et partagez-le autour de vous !



FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence Postale Communale sera exceptionnellement fermée pour congés
d'été

Du 4 au 16 août 2025.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

INSCRIPTION GARDERIE :

Les inscriptions pour la garderie se font auprès de la Mairie.

Les dossiers doivent être retournés au plus tard le **25 Août 2025**.

Tout dossier incomplet ou non rendu à échéance, empêchera la prise en charge de votre enfant à la rentrée de Septembre.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **04 68 21 70 72** ou par mail **accueil.mairie@villemolaque.fr**



INSCRIPTION CANTINE :

Les inscriptions pour la restauration scolaire se font exclusivement par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes des Aspres à l'adresse suivante :

<https://www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espaces-citoyens>

Vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Aspres pour l'obtention d'identifiants au 04 68 53 21 87.

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard **vendredi 22 Août 2025** date à laquelle les repas seront commandés pour la rentrée de Septembre.

INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions pour le centre de loisirs se font également par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes des Aspres à l'adresse suivante :

<https://www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espaces-citoyens>

FERMETURE AIRE DE BROYAGE DÉCHETS VERTS DU SYDETOM DE THUIR

FERMETURE À COMPTER DU 30/08/25

Le SYDETOM66 va débiter des travaux visant à construire un nouveau quai de transbordement de la plateforme déchets verts existante.

Ainsi l'aire de broyage des déchets verts de Thuir va être fermée pour une période à venir.

À compter du 30/08/2025, aucun apport « particuliers » ne pourra être dévié sur cette aire.

Les apports de déchets verts devront ainsi être orientés vers les déchèteries de Thuir et Trouille.

Pour les gros volumes, il sera impératif de ventiler les apports sur plusieurs jours afin de ne pas perturber le fonctionnement des déchèteries et l'évacuation des bennes.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DE THUIR ET TROUILLE